

Réforme du collège : quoi de neuf, docteur?

Dans la course à la réforme, la guerre de l'information fait rage et le gouvernement veut marquer des points: Najat Vallaud-Belkacem a annoncé en août un plan de formation sans précédent. Pour chaque enseignant, huit journées échelonnées de septembre à mai : trois consacrées aux axes de la réforme (EPI, évaluation, etc.), deux aux programmes et trois autres au numérique.

Ces journées seront-elles placées sur le temps scolaire ? On imagine bien que mobilisant la totalité des personnels enseignants, elles risquent de fortement bouleverser l'organisation de l'année, même par « vagues successives » (education.gouv.fr). Quelle part se fera sur notre temps personnel ? Quelle que soit sa nature, l'effort demandé sera conséquent. Sera-t-il à la mesure des ambitions du gouvernement ? Le contenu du programme de formation lui-même interroge. Pour exemple, deux journées de formation, c'est peu pour des programmes qui seront modifiés de la 6^e à la 3^e dès la rentrée 2016...

Plus important, ce plan répond-il aux questions et aux inquiétudes des acteurs et des usagers de l'éducation ? Le gouvernement ne revient pas sur « l'autonomie » des établissements que développe la réforme, et sur la concurrence entre personnels et disciplines qu'elle suscite. Il n'évoque pas les inquiétudes des professeurs de langues vivantes et anciennes dont les postes seront transformés, découpés, voire supprimés à la rentrée 2016. Il ne parle plus de l'avenir du latin, du grec, ni de l'appauvrissement des langues enseignées.

Parallèlement, la réforme des Rep se poursuit avec fracas. La réforme va être expérimentée dès la rentrée 2015 dans douze établissements pilotes en Haute Garonne. Y aura-t-il un vrai retour critique sur le bilan de ces expériences ?

Face au passage en force du gouvernement, nous devons nous mobiliser. Il nous faut refuser à tous les échelons de travailler à la mise en place de la réforme. Le rôle du conseil pédagogique va être déterminant à ce sujet. Imposons l'ouverture de ce conseil à l'ensemble des enseignants afin d'empêcher la création d'une hiérarchie entre collègues. Intervenir à tous les niveaux, pour maintenir les discussions autour de la réforme, lors des réunions, avec les parents, mais aussi avec les collègues du primaire, concernés par la réforme des cycles (la liaison CM2-6e)... et pourquoi pas avec les enseignants du lycée, prochaine étape de la réforme. Quelques jalons au niveau national : le SNES-FSU prévoit une grève en septembre. Le 8 octobre nous participerons à la journée de mobilisation interprofessionnelle. Dans la première quinzaine d'octobre, nous manifesterons à Paris avec les parents.

Aurélié MOUCHET, Collège d'Auffay.

L'Europe de la honte !

71 dans un camion frigorifique en Autriche, plus de 2400 en Méditerranée depuis le début de l'année, chaque jour le chiffre macabre de migrant-es mort-es ne cesse d'augmenter.

Pour ces migrant-es le voyage vers « l'Eldorado de l'Europe passoire » selon M. Le Pen s'est terminé par la mort, une mort présente au quotidien dans leur pays d'origine. Ces migrant-es sont bien sûr les victimes des trafiquant-es de tous poils mais surtout de l'irresponsabilité de l'Union européenne et des pays membres en ce qui concerne leur accueil. Leur nombre ne cesse d'augmenter (340 000 depuis le 1^{er} janvier 2015).

Au lieu de mettre en place des solutions qui garantissent le droit d'asile et la libre circulation des personnes (y compris à l'intérieur de l'espace Schengen), les gouvernements européens font de la surenchère en matière de politique sécuritaire. Les gouvernements hongrois et roumains installent avec les fonds de l'UE des « murs » de barbelés sur des dizaines de kilomètres. A Ceuta et Melilla, le mur dont le but est d'empêcher des milliers d'Africains de fuir la misère atteint 6 mètres. Et le gouvernement français n'est pas en reste : blocage des migrant-es à Vintimille, renforcement de la coopération policière avec le gouvernement de Cameron dans la chasse aux migrant-es à Calais, réduction drastique du nombre des bénéficiaires du droit d'asile. Un conseiller de Hollande déclarait récemment que celui-ci préférerait être critiqué sur sa fermeté que sur son laxisme !

Cette politique honteuse doit cesser tant en France qu'au niveau européen. Il faut construire des mobilisations capables d'imposer non seulement la libre circulation des hommes et des femmes mais aussi leur intégration dans le pays de leur choix.

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

www.ecoleemancipee.org

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr
pierre.berche@univ-rouen.fr

27 : PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

Formation initiale des enseignant-es : peut mieux faire !

Remettre en place la formation initiale des enseignant-es (qui avait été purement et simplement supprimée par le gouvernement Sarkozy) était une des grandes promesses du gouvernement Hollande pour l'éducation.

S'il était impossible de faire pire que lancer les enseignant-es devant les classes sans aucune formation, la situation des jeunes enseignant-es s'est-elle réellement améliorée ?

Une formation inégale sur le territoire :

Les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) sont désormais intégrées aux universités.

Selon les académies, les formations sont très différentes : volume d'heures, conditions de stages, conditions de titularisation, les futurs professeurs des écoles sont loin d'être logés à la même enseigne !

Un recrutement non démocratique :

Les concours de l'enseignement se situent à la fin de l'année de master 1, aucun pré-recrutement n'est mis en place, ces concours restent donc accessibles uniquement à des personnes pouvant payer 4 années d'études après le bac...

Des conditions de stage très difficiles :

Les stagiaires sont à mi-temps en classe et à mi-temps en formation. La préparation de la classe, la validation du master, la rédaction du mémoire et de dossiers... tout cela est tout simplement impossible à mener de front en une année !

Que proposons nous ?

Un concours accessible sous condition de licence, une formation initiale de 2 années avec un 1/3 temps en responsabilité, et 2/3 en formation, sont des conditions nécessaires à la remise en place d'une réelle formation.

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.

Réforme territoriale : le choc de simplification version Shadoks !

La grande loi de décentralisation, annonce phare de M. Valls lors de son discours d'investiture d'avril 2014, se présente de plus en plus comme une énorme usine à gaz pour ce qui concerne la répartition des compétences entre les différentes collectivités locales. Et ce sont les personnels qui risquent bien d'en faire les frais !

En effet, au lieu de réduire, comme annoncé, le nombre de strates dans l'organisation territoriale avec des compétences clairement définies, le gouvernement a décidé d'en ajouter une (les métropoles ou les inter-communalités), avec des prérogatives largement renforcées, tout en décidant de fusionner arbitrairement certaines régions.

Aujourd'hui, les compétences précises de ces différentes collectivités ne sont toujours pas décidées, les cartes de l'organisation territoriale de l'État ne sont toujours pas annoncées (fusion des académies, définition de la carte des services déconcentrés de l'État dans les domaines judiciaire, hospitalier ou culturel...). Les personnels directement concernés qui travaillent dans les rectorats ou les services de l'État des régions fusionnées ne savent rien de leurs futures conditions de travail.

On leur promet pour l'instant qu'il n'y aura pas de mobilité géographique imposée – mais peut-être une mobilité

fonctionnelle ! – mais ces promesses n'ont évidemment aucune valeur au-delà de l'échéance du quinquennat actuel. Les organisations syndicales ne doivent pas se contenter de participer aux réunions d'information en préfecture ou au rectorat mais doivent informer et mobiliser les personnels sur leurs futures conditions de travail et les menaces qui pèsent sur les services publics.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESup, Rouen.

IMP : comment travailler plus pour gagner moins !

A partir de la rentrée 2015, les enseignants assurant certaines activités au sein des établissements scolaires (coordination EPS, cabinet d'histoire géographie, ...) seront rémunérés sous forme d'Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

La mise en place de ces dernières pose de nombreux problèmes.

D'une part, le décret qui les institue n'indique qu'un encadrement du montant de l'indemnité que pourrait percevoir un enseignant pour une tâche donnée. Ainsi, des missions identiques pourront être rémunérées différemment d'un établissement à l'autre.

De plus, certaines missions seront moins bien rémunérées qu'auparavant alors que la charge de travail qu'elles impliquent restera identique.

D'autre part, la dotation en IMP de nombreux établissements est d'ores et déjà insuffisante pour rétribuer toutes les activités existantes. Dans de nombreux collèges ou lycées, l'animation de clubs ou l'organisation de sorties ou voyages scolaires se retrouvent mises en péril, à moins que les enseignants le fassent bénévolement ! Enfin, l'enveloppe d'IMP attribuée à chaque établissement risque de se réduire comme peau de chagrin au fil des années dans un contexte où le gouvernement rogne sur tous les moyens accordés aux services publics pour leur fonctionnement.

Le décret prévoit également la désignation des coordinateurs de niveau ou, pour la rentrée 2016, de cycle d'enseignement dont le rôle serait d'impulser les « bonnes pratiques pédagogiques » dans l'établissement. Cela créerait une hiérarchie entre les enseignants et attenterait à la liberté pédagogique de chacun.

La substitution des allègements de service dont pouvaient bénéficier les enseignants assurant certaines activités très chronophages (gestion de laboratoire, responsabilité TICE) par des IMP contribuera à augmenter considérablement leur charge de travail sans pour autant les rétribuer à leur juste valeur.

Enfin, à ce jour, dans certains établissements, l'utilisation de ces IMP n'a toujours pas été présentée. Les collègues qui ont prévu de s'investir dans certains projets ou certaines activités ne savent toujours pas s'ils seront rémunérés.

Dans tous les établissements, les personnels doivent établir le rapport de force nécessaire pour empêcher la mise en place de hiérarchies intermédiaires, refuser d'assumer certaines tâches sans l'assurance d'être rémunéré et exiger les décharges de services de droit pour assurer les missions indispensables.

Stéphane FOURRIER, Lycée Jean Prévost, Montivilliers.